

Présents : M. PRIEUR Jean-Michel - **Président**

M. Jany PERONNET, M. Claude BEAUCHAMP, M. Alexandre MARTIN, M. Patrice BERGEON, Mme Chantal CORNUAULT-PARADIS, M. Guillaume CLEMENT, Mme Magaly PROUST, M. Emmanuel ALLARD, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Didier VOY, M. Jérôme BACLE, M. Bernard CAQUINEAU, M. Philippe ALBERT, M. Olivier CUBAUD - **Vice-Présidents**.

Secrétaire : Mme Magaly PROUST

ASSOCIATION DES MAIRES DES DEUX-SEVRES - ADHESION 2021

CONSIDERANT l'intérêt de continuer à bénéficier des services et conseils de l'association des maires des Deux-Sèvres ;

CONSIDERANT que les statuts de l'association n'ont pas été modifiés et que le montant de la cotisation n'a pas évolué depuis l'année passée ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion à l'association des maires des Deux-Sèvres au titre de l'année 2021 pour un montant de 500 € TTC,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2020, chapitre 011-6281,
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Monsieur Jean-Michel PRIEUR ne prend pas part au vote.

**MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT -
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES PROPRIETAIRES**

Dans le cadre des contrôles des installations privées d'assainissement collectif, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine mène une action de sensibilisation des riverains pour la mise en conformité de leurs branchements.

L'objectif est d'accompagner techniquement et financièrement les propriétaires privés concernés qui réalisent les travaux de mise en conformité de leurs installations (animation auprès des propriétaires concernés, contrôles préalables des raccordements, aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les travaux).

Concernant les travaux de raccordement eux-mêmes, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne subventionne les propriétaires privés. La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine a reçu mandat des propriétaires privés pour solliciter et percevoir ces subventions et les leur reverser intégralement.

Dans le cadre de cette convention, les propriétaires mentionnés ci-dessous, ont présenté un dossier complet. Après vérification de la conformité des travaux, par le service assainissement de la

Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, rien ne s'oppose à ce jour au versement de la subvention, selon les montants précisés ci-dessous :

NOM PRENOM	ADRESSE DES TRAVAUX	DATE DU CONTROLE DE CONFORMITE	MONTANT ANNONCE DES TRAVAUX	MONTANT REEL DES TRAVAUX SUBVENTIONNES	SUBVENTION ACCORDEE
LAURENTIN XAVIER	79200 VIENNAY	16/04/2021	685,00 €	619,30 €	309,65 €
MIGEON DAMIEN	79200 LE TALLUD	31/03/2021	3 216,40 €	3 200,00 €	1 600,00 €
ROUX SYLVAIN	79200 LE TALLUD	23/04/2021	3 200,00 €	3 200,00 €	1 600,00 €

VU la délibération du Conseil Communautaire n° CCPG77-2020 du 22 juin 2020 donnant délégation au Bureau communautaire dans le cadre de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie d'assainissement réuni le 19 mai 2021 ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver le versement d'une subvention aux propriétaires ci-dessus au titre des travaux de mise en conformité du branchement d'assainissement de leur propriété,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au chapitre 67-6742 du budget annexe « Assainissement »,
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

==--==--==--

Fait le 4 juin 2021.

Le PRESIDENT ;



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'P'.

Jean-Michel PRIEUR

Affichage

du : 08/06/2021

au : 23/06/2021